

Temps Forts

Patricia Toucas-Truyen, Rémi Laurent, La rédaction, Jean-François Draperi,
Emmanuel Bayle and Karine Melzer

Number 319, January 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020802ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020802ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Toucas-Truyen, P., Laurent, R., La rédaction, Draperi, J.-F., Bayle, E. & Melzer, K. (2011). Temps Forts. *Revue internationale de l'économie sociale*, (319), 6–12.
<https://doi.org/10.7202/1020802ar>

TEMPS FORTS

Les nouvelles formes de solidarité dans un monde en mutation

Un colloque international organisé par le département de sociologie de la faculté des lettres et sciences humaines de Sfax (Tunisie) sur le thème de la solidarité a réuni en novembre 2010 des chercheurs venus du Maghreb, de France, du Québec, du Brésil ou encore du Qatar. Prenant acte de la mutation des solidarités traditionnelles et de l'émergence simultanée de pratiques inédites face à l'hégémonie mondiale du libéralisme, l'argumentaire du colloque invitait à un renouvellement des approches sur la solidarité.

Pour une anthropologie économique

Si l'économie sociale et solidaire (ESS) n'était pas le thème central du colloque, elle s'est naturellement taillée la part belle dans cette réflexion collective, introduite par deux sociologues référents de l'ESS, Jean-Louis Laville (France) et Benoît Lévesque (Québec). Faisant le constat d'une privatisation de la responsabilité sociale, marquée par un repli vers la compassion et les pratiques caritatives, J.-L. Laville a insisté sur l'urgence de réintroduire les notions de redistribution et de réciprocité, en s'appuyant sur l'idée que « *le lien doit précéder le bien* », ce qu'exprime également B. Lévesque par le concept de « *réencastrement* » de l'économie dans la société. Rappelant que les territoires de l'ESS sont des territoires orphelins où personne ne veut aller, le sociologue québécois a émis l'idée que la crise actuelle pouvait constituer l'opportunité pour les organisations de l'ESS de se lancer dans une nouvelle vague d'innovations sociales et d'amorcer ainsi une stratégie de transformation progressiste de la société.

Des histoires et des contextes très différents

Les réactions des sociologues tunisiens ont porté sur la difficulté d'appliquer les grilles d'analyse occidentales aux pays en voie de développement, qui ne connaissent pas la même historicité. De même, il faut s'entendre sur le terme « société civile », qui peut avoir des acceptions différentes selon les cultures. Lorsque les chercheurs maghrébins évoquent le recul du caritatif (et donc d'une solidarité consciente) et l'emprise concomitante d'une solidarité « mécanique » orchestrée par l'Etat, les chercheurs occidentaux constatent dans leurs propres pays un recul des formes institutionnalisées, notamment de la protection sociale (Patricia Toucas-Truyen), et une régression vers l'assistance (J.-L. Laville). Cependant, l'exposé de Ridha Abdmouleh sur la réforme de la Cnam en Tunisie montre que cette institution organisée sur le modèle français est pareillement touchée par l'abandon de l'éthique solidaire, qui se traduit par une libéralisation du secteur de la santé et un essor de la médecine privée.

Les sociologues tunisiens (Ridha Ben Amor) pointent le déclin des solidarités traditionnelles (vicinales, familiales), entériné il y a quelques décennies dans les pays occidentaux, tandis que ces mêmes solidarités semblent aujourd'hui connaître un renouveau, dans le contexte d'une crise aiguë. Retraçant l'évolution des rapports entre le pouvoir politique et les associations en Algérie depuis l'Indépendance, Hamel Mahdia montre que, « *de la marginalisation contenue au partenariat formel* », la compétition entre public et associatif n'a jamais cessé.

La communication de Christian Guinchard sur les résurgences sociétales en Franche-Comté illustre la thèse de l'ancrage historique de la

vitalité associative d'un territoire. Toutefois, rien n'est figé, comme en témoigne le renouvellement permanent des pratiques solidaires et de leur interprétation au sein de la mutualité, pour laquelle la solidarité est une obligation paradigmatique (P. Toucas-Truyen). Dans les pays du Proche et du Moyen-Orient, la prévalence de l'Etat et la montée des nouvelles formes de solidarité héritées des sociétés européennes ont pu marginaliser, mais non exclure les solidarités archaïques tribales (Ayachi Onsor). En Tunisie, face à un Etat qui tend à se désengager de la gestion du social, on observe une reprise du lien social dans les communautés, les réseaux (Youssef Ben Romdane) et les associations (Moncef Guebsi). Au Brésil, l'œuvre catholique de la Pastorale de la personne âgée (Francisco Azevedo) fonctionne essentiellement sur le bénévolat, dans une démarche œcuménique. Convoquant les apports théoriques de Desroche, de Mauss et de Ricœur, Zina Ouaglal présente l'expérience trentenaire des Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS).

Mondialiser la solidarité

Enfin, quelques communications se sont dégagées des pratiques identifiables comme appartenant à l'ESS pour évoquer d'autres formes de solidarité, qui s'inscrivent plutôt dans une logique d'émancipation par rapport à l'ordre établi. Ainsi, le cas du Syndicat des métiers des arts plastiques (Hamdi Ounaina) se présente comme une expérience inédite de résistance d'un groupe d'artistes aux canaux officiels de la promotion artistique en Tunisie. Plus radicale est l'action contestataire de l'antipublicité (Elise Viguié, France), mouvement né au Canada à la fin des années 80 pour appeler à la décroissance et à la promotion d'une bio-économie. Cette forme de désobéissance civile non violente a fait des émules en Europe. En fait, on assiste à l'émergence de nouvelles solidarités qui s'appuient sur les technologies de la communication et de l'information numériques, permettant ainsi des mobilisations transnationales et supranationales (Ayachi

Onsor, Qatar). Adossées au réseau des altermondialistes maghrébins, les revendications progressistes sur les droits des femmes ou la démocratie peuvent être portées en dehors de l'espace national (Bouchra Sidi Hida, Algérie). Si les réseaux de solidarité d'aujourd'hui n'ont pas l'homogénéité des organisations précédentes, en termes d'appartenance idéologique, ethnique ou nationale, ils regroupent des individus venant d'horizons divers sur une thématique précise : la défense de l'environnement, la lutte contre la pauvreté... Ils constituent donc une protection contre les effets négatifs corrélatifs de la mondialisation économique. En résumé, c'est la solidarité qu'il convient de mondialiser!

Patricia Toucas-Truyen ●

Identités, plus-values et engagements de l'ESS

Savoir qui l'on est, pour savoir où l'on va... A tout le moins poser une base, un socle commun, un langage partagé, c'est ce à quoi se sont attelées, ces derniers mois, les fédérations adhérentes de Coop^{FR} (www.entreprises.coop) – nouvelle signature du Groupement national de la coopération (GNC) – et celles du Ceges, Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (www.ceges.org).

Engagements

Pour Coop^{FR}, cela commence par une définition à trois niveaux – principes, objet, relations coopératives-coopérateurs – des coopératives dans l'objectif « *de diffuser une définition claire et pédagogique [...] tant auprès du grand public qu'auprès des coopératives et de leurs membres* ». Selon les acteurs, les coopératives « *constituent un modèle d'entreprise démocratique fondé sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence* ». Ce sont « *des sociétés de personnes ayant pour finalité première de rendre des services individuels et collectifs à leurs membres* ». Et de

préciser que des « engagements réciproques et durables se nouent entre la coopérative et les membres qui sont à la fois associés et clients, producteurs ou salariés ». On a là une traduction de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et de la déclaration sur l'identité coopérative de l'ACI. La loi de 1947 précise que les objets essentiels des coopératives doivent être mis en œuvre par l'effort commun des coopérateurs. Les deuxième et troisième principes coopératifs définis par l'ACI prévoient, eux, que les « membres participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décision » et « une participation économique » à travers notamment la souscription de parts sociales. Dans les coopératives, il existe donc quatre types de participation : à l'activité, au capital, au pouvoir et aux bénéfices, et même un cinquième, que l'on peut traduire par une participation à la communauté, à son environnement.

La participation découle du principe fondateur des coopératives : la double qualité. Les associations coopératives sont, selon Georges Fauquet, une articulation entre une association de personnes et une entreprise commune. L'originalité de la démarche du mouvement coopératif est d'avoir lié les principes à des engagements pour les coopératives et les coopérateurs, qu'ils soient simplement membres ou administrateurs. Par exemple sur le plan de la solidarité, les coopératives s'engagent à être actrices de la cohésion sociale et les membres à « contribuer à des actes de solidarité entre [eux] et avec la communauté ». On doit souligner la volonté du mouvement coopératif de donner les clés aux coopérateurs pour s'approprier leur(s) coopérative(s). Si le mouvement coopératif a souhaité déclarer que les coopératives sont des sociétés de personnes (ce qu'elles ne sont pas juridiquement parlant), il aurait pu mettre plus en avant l'aspect humain et collectif de la coopération. Une coopérative n'existe que par ou pour ses coopérateurs, elle n'a pas de sens en dehors d'eux. Coop^{FR} propose une vision pragmatique, c'est peut-être un gage d'efficacité.

Témoignages

Le Ceges a voulu, après plusieurs tentatives, dépoussiérer la charte de l'économie sociale éditée par son ancêtre, le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (Cnlamca), ce qui donne « les plus-values de l'économie sociale et solidaire ». Il s'agit davantage, là aussi, d'une démarche de définition et de présentation des principes que d'une évaluation des plus-values. Pour le Ceges, l'ESS se distingue par sept critères : le mode d'entrepreneuriat, la propriété de l'entreprise, l'ancrage territorial, la gouvernance de l'entreprise, la redistribution du résultat de l'entreprise, la rémunération des dirigeants et la contribution de l'entreprise à la cohésion sociale. Ce travail est quasiment identique à celui de Coop^{FR} et les mots sont plus que partagés. Le Ceges et donc ses fédérations adhérentes (sans la famille coopérative) énoncent eux aussi un certain nombre d'engagements, comme le plafonnement des indemnités des administrateurs et la transparence sur l'ensemble des rémunérations allouées aux dirigeants salariés. Quatre témoignages – dont deux de coopérateurs – viennent ancrer dans la réalité les principes listés. Reste que l'on peut ressentir un aspect « hors sol » de ce document et en tout cas un peu déshumanisé.

Dans leur volonté d'être reconnues comme des entreprises (puissantes), les organisations de l'ESS – coopératives incluses – ne trouvent pas toujours les mots et les chiffres justes... Il y a maintenant quelques années, la Maif a fait ce travail identitaire en construisant « l'arbre des valeurs » (www.maif.fr). Si là encore nous étions dans une démarche initiée et portée par le haut, elle avait le grand intérêt de hiérarchiser – valeurs qui relèvent des racines, du tronc, des branches et du feuillage – les éléments constitutifs de son identité et de les positionner les uns par rapport aux autres. Qui plus est, la forme retenue permettait une appropriation rapide par les sociétaires. Nous étions dans le domaine du vivant et peut-être moins dans celui de l'institutionnalisation.

Rémi Laurent ●

Les Journées de l'économie 2010

Pour leur troisième édition, les Journées de l'économie (www.journeeséconomie.org) ont réuni à Lyon durant trois jours (9, 10 et 11 novembre) 150 intervenants – Michel Aglietta, Françoise Benhamou, François Bourguignon, Michel Camdessus, Angel Gurria, Jean-Charles Hourcade, Christine Lagarde, Daniel Lebègue, Danièle Meurders, André Orléan, etc. –, 40 conférences et tables rondes et 6 000 participants. Cet événement se donne pour but de présenter et d'ouvrir l'économie à un public diversifié, des lycéens aux enseignants, des simples lecteurs de la presse aux acteurs de l'économie : bref, tout le monde est convié à participer aux débats et à échanger avec les intervenants.

Moraliser le capitalisme ?

La *Recma* était représentée à deux conférences. La première, sur le thème « Moraliser le capitalisme », réunissait Alain Leroux (professeur à l'université Paul-Cézanne à Aix-en-Provence et concepteur de la philosophie économique), Sacha Bourgeois-Gironde (professeur de philosophie à l'École normale supérieure de Lyon) et Jean-François Draperi. Selon les intervenants, le capitalisme est amoral : la moralisation du capitalisme est possible si l'on s'attaque au libéralisme, c'est-à-dire, pour dire vite, à la généralisation de l'utilitarisme, objectif que pourrait viser l'économie sociale. Hypothèse alternative ou complémentaire à la précédente : le capitalisme est immoral. Son développement, centré sur la recherche du profit individuel, détruit constamment le lien social et solidaire. Dans ce débat contradictoire, une conviction est cependant partagée : l'intérêt de poursuivre l'échange et d'approfondir la philosophie économique.

Débats publics et contradictoires

L'organisation de la conférence sur l'économie sociale avait été confiée au rédacteur en chef de la *Recma* et réunissait Francis Vercamer (député du Nord), Cyril Kretschmar (conseiller régional

Rhône-Alpes), Béatrice Barras (Ardelaine), Jean-François Draperi (Cnam, *Recma*) et Dominique Viel (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, modératrice). Ce fut l'occasion de présenter à un public d'environ 500 personnes la diversité de l'économie sociale et l'importance de la politique régionale en Rhône-Alpes. L'occasion également de poursuivre l'échange sur les relations entre économie sociale et entrepreneuriat social. Francis Vercamer précisa à ce propos l'utilité de disposer de deux labels : l'un relatif à l'entrepreneuriat social, concernerait les sociétés de capitaux ambitionnant de reprendre les valeurs de l'économie sociale et solidaire sans en prendre nécessairement les statuts ; l'autre, les entreprises d'économie sociale.

Il est impossible de résumer la richesse et la diversité des tables rondes : les multinationales des pays émergents ; la ville durable ; la gouvernance territoriale ; la culture comme arme économique ; justifier le salaire des traders ; recycler la taxe carbone ; les inégalités femme-homme ; les catastrophes climatiques et leurs conséquences géostratégiques ; la grande bataille des matières premières... Au-delà de l'impressionnant programme, soulignons la capacité des organisateurs à provoquer le débat contradictoire, qui plus est public. Une leçon : parfois frileuse ou peu sûre d'elle, l'économie sociale n'est pas toujours aussi capable d'inviter au débat sur ses doutes, ses limites et ses combats.

La rédaction ●

Coopératives et circuits courts

La Confédération générale des Scop (CGScop) et la Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCuma) organisaient le 29 novembre dernier à Paris une journée de réflexion sur « Coopératives et circuits courts ». Comment comprendre l'effervescence des initiatives tant en matière alimentaire (Amap, vente à la ferme, paniers solidaires...) qu'en matière énergétique (production

et diffusion de plaquettes de bois et autres énergies renouvelables). Il s'agissait donc de répondre à la question suivante: « *Les objectifs des coopératives ne font-ils pas écho à ceux poursuivis par les acteurs engagés dans le développement des circuits courts? Les uns et les autres ne cherchent-ils pas en effet à modifier les rapports usuels entre les différents acteurs et le territoire, à réinventer des modèles économiques et à instaurer de nouvelles relations entre entrepreneurs, producteurs, salariés, clients? N'y a-t-il pas là un défi commun?* »

Réalisations remarquables

Pascal Trideau, directeur de la CGScop, et Franck Thomas, du service « Développement réseau et identité coopérative » de la FNCuma, ont apporté les premières réponses à ces questions en séance plénière, avant la tenue des ateliers au sein desquels furent présentées des expériences remarquables. La Coopérative artisanale des métiers de la viande de l'Aude (Camva) réunit des artisans bouchers et établit un partenariat avec des agriculteurs en vue de vendre et de valoriser les productions du Pays cathare auprès des consommateurs. La Scic Bois Bocage Energie structure les filières de bois énergie entre agriculteurs, particuliers, entreprises et élus dans différents territoires du département de l'Orne. Le pays de Haute-Mayenne a initié la création de la Scic Haute-Mayenne Bois Energie pour assurer aux particuliers et aux collectivités locales un approvisionnement local en plaquettes de bois et garantir ainsi un développement durable de cette énergie renouvelable. La Sica (société d'intérêt collectif agricole) du Caroux, qui réunit 600 agriculteurs producteurs de fruits et légumes frais, est aujourd'hui fortement engagée sur un travail de commercialisation de produits locaux avec la ville de Béziers et le parc naturel régional. A Lyon, la Scic Alter Conso réunit un collectif de producteurs agricoles, de consommateurs et de salariés. Elle gère la diffusion, sous forme d'abonnements, de paniers de produits locaux. Enfin, à Chalais, en Charente, un collectif d'élus et d'agriculteurs a repris en Scic un abattoir jusque-là géré municipale.

Circuit court: une question politique

Après un excellent déjeuner de produits des terroirs apportés par des participants, en circuit court naturellement, un débat entre élus, chercheurs et acteurs engagés s'est poursuivi en plénière en présence de Yuna Chiffolleau (Inra, sociologue, en charge du volet « Alimentation et circuits courts » au sein du Réseau rural français), Julien Adda (délégué de la Fédération nationale de l'agriculture biologique), Philippe Lacombe (économiste, Inra) et Jérôme Dehondt (Amap Ile-de-France). La conclusion est revenue à Patrick Lenancker, président de la CGScop, et à Stéphane Gérard, président de la FNCuma. Cette journée, dont l'animation était assurée par Eric Dournes (Créa-Sud Communication), a suscité un débat foisonnant et un questionnement sur la définition du même du circuit court: est-ce le faible nombre d'intervenants sur la filière, la proximité géographique, la perspective de long terme, la transparence des échanges et la maîtrise par les producteurs ou les consommateurs qui caractérisent le circuit court? La question semble aisée tant l'intérêt des expériences présentées est évident et concordant, et pourtant...

Jean-François Draperi ●

● Les spécificités de management des entreprises de l'ESS

L'Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'université Jean-Moulin Lyon-3 et l'Esdes (Ecole supérieure de commerce et management, université catholique de Lyon) ont proposé les 4 et 5 novembre 2010 un colloque international sur les spécificités de management des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). La manifestation, dont la Recma était partenaire, a réuni 350 personnes (un tiers de professionnels, un tiers d'enseignants-chercheurs et un tiers d'étudiants impliqués dans ce secteur). Elle a été organisée, avec le soutien du Crédit mutuel Sud-Est, autour d'institutions de l'économie

sociale et solidaire et de partenaires publics: le Centre des jeunes, des dirigeants, des acteurs de l'économie sociale (CJDES), la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), la CPCA Rhône-Alpes, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) Rhône-Alpes, le Grand Lyon (direction des services aux entreprises, projet économie sociale et solidaire), la maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon, le ministère de la Culture et de la Communication, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, le département du Rhône, la région Rhône-Alpes et l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives Rhône-Alpes.

Enjeux du colloque

L'ESS représente aujourd'hui près de 10 % de l'emploi total en Europe, et même plus dans certains pays. Avec la crise, ce secteur prend une importance sociale, économique et politique croissante. La gestion des coopératives, mutuelles, fondations et associations est ainsi doublement interrogée en interne, vis-à-vis de leurs « propriétaires » disposant de motivations particulières (socio-économiques) et vis-à-vis de leurs communautés et territoires (relations aux partenaires publics et aux citoyens). C'est la raison pour laquelle la performance de ces organisations prend nécessairement une dimension sociale, voire sociétale. Les logiques de fonctionnement et d'action des managers de l'ESS sont, elles aussi, souvent particulières et parfois paradoxales. Elles remettent en cause les découpages et les frontières classiques du management, ainsi que les modèles de rationalité associés (public-privé, marchand-non marchand, intérêt collectif-intérêts particuliers...). Face à une telle complexité, les principes et les outils de gestion de ces entreprises sont-ils alors spécifiques? Ces entreprises sont-elles à l'origine d'innovations managériales et sociales particulières? Comment concilier solidarité et efficacité dans un univers de plus en plus concurrentiel? L'évolution marchande et financière comme les problématiques de développement durable interrogent également

le mode de fonctionnement et l'avenir de ces organisations.

L'objet du colloque était de confronter les travaux de recherche en gestion (une soixantaine de présentations) portant sur les organisations de l'ESS aux pratiques et aux besoins des dirigeants et managers de ces entreprises. Il s'agissait de savoir comment renouveler les stratégies et les modèles de management sans pour autant renier les valeurs et les principes fondamentaux de l'ESS. Le colloque a été l'occasion de mesurer l'intérêt des disciplines proches de la gestion (droit, économie, histoire, philosophie, socio-logie...) dans la compréhension du management de ces organisations.

Acteurs-chercheurs

Ce colloque international s'est axé sur trois thématiques clés: la gouvernance, les pratiques de management et la performance des entreprises de l'ESS (coopératives, mutuelles, associations et fondations). Il a également été un moment privilégié pour partager des connaissances et des expériences avec des collègues européens (Belgique, Grèce, Suède, Suisse...), canadiens, mais aussi nord-africains spécialistes du management de l'économie sociale. Outre les présentations de chercheurs dans le cadre de dix-huit ateliers, des conférences plénières ont été animées par des personnalités connues du secteur: G. Andreck, L. Chareyre (Uriopss Rhone-Alpes), S. Darrigrand (Usgeres), G. Leseul (CNCM), J.-Ph. Poulnot (Chèque-Déjeuner), Denis Vallier (Secours catholique) ou encore S. Veyer (Coopaname). La *Recma* publiera en 2011 une sélection des meilleures communications présentées durant ces deux jours et dont les résumés sont consultables sur www.management-ess2010-lyon.fr.

Emmanuel Bayle, IAE, Lyon-3 ●

Troisième édition du Mois de l'ESS

En cette période de crises (économique, écologique, sociale...), l'économie sociale et solidaire

(ESS) constitue une force majeure pour l'économie française et apporte des réponses efficaces et concrètes aux besoins quotidiens des citoyens et aux enjeux de société. Pourtant, cette économie centrée sur l'humain est mal connue et ses dynamiques internes restent à renforcer. En novembre 2010, le réseau des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress) a organisé, avec les acteurs de terrain, la troisième édition nationale du Mois de l'économie sociale et solidaire. Plus de 1 500 acteurs se sont investis dans l'organisation d'un ou de plusieurs événements autour de 860 organisateurs « chefs de file ». Parmi eux, on retrouve une large part d'associations (600), les autres organisateurs se répartissant de manière assez équilibrée entre coopératives, mutuelles et collectivités locales. On y trouve également une part importante de petites structures (20 % sans salarié, 50 % de un à dix salariés), mais les grandes entreprises ne sont pas complètement en reste, avec l'implication d'une cinquantaine de structures de plus de 500 salariés.

Cet événement incontournable, dans le contexte du lancement des Etats généraux de l'ESS et d'un intérêt croissant des pouvoirs publics, constitue une véritable opportunité de découvrir la richesse de nos entreprises et la pertinence de notre conception de l'économie. Ainsi, 180 000 citoyens ont eu la possibilité, autour de dix thématiques quotidiennes (travailler, consommer, se loger, entreprendre, éduquer...), de participer à des débats, d'assister à des spectacles et à des projections de films, de visiter des entreprises, de s'informer sur des salons, etc. Au-delà de cette vitrine grand public, renforcée par la dimension médiatique de la campagne (un millier de retombées médias, dont 30 % dans des médias nationaux), le Mois de l'ESS est une véritable opportunité de stimuler le sentiment

d'appartenance à l'économie sociale et solidaire et d'initier des dynamiques de coopération entre les acteurs de cette « autre économie ». Un tiers des manifestations ont été co-organisées par plusieurs acteurs, dont près de 200 par au moins trois acteurs et une soixantaine par au moins cinq acteurs. Elles ont été valorisées dans l'une des newsletters du Mois (une nouveauté 2010!), à l'instar du Solidair'Tour en Ile-de-France ou du Village prévention en Martinique. L'organisation de manifestations dans le cadre du Mois présente, de fait, une bonne opportunité d'initier des dynamiques partenariales, et les Cress peuvent témoigner de cet esprit de coopération qui s'inscrit dans la durée.

Avec cette troisième édition nationale du Mois de l'ESS, un nouveau cap a été franchi. Le nombre de manifestations et le nombre d'acteurs investis ont augmenté de 30 %, les retombées médias de plus de 60 %, mais au-delà des chiffres, nous pouvons nous réjouir des dynamiques inter-acteurs engendrées, de la diversification des manifestations qui permettent de sortir de l'entre-soi, de partenariats communication (grands médias, affichage public...) offrant une visibilité accrue de nos actions, de l'intérêt grandissant des collectivités locales et de l'Etat... C'est dans une telle dynamique collective que l'ESS pourra porter sa voix dans les débats de société. Nous escomptons que cet élan lancé par la troisième édition nationale du Mois de l'ESS sera porteur d'une mobilisation forte et unificatrice pour les Etats généraux de l'ESS, qui se préparent jusqu'en juin sur l'ensemble des territoires. L'édition 2011 du Mois de l'ESS sera un relais fondamental des propositions de ces états généraux. Acteurs de l'économie sociale et solidaire, prenons tous, dès à présent, rendez-vous pour novembre 2011!

Karine Melzer, CNCress ●